



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BNP-Paribas

Question écrite n° 46395

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la position de l'État vis à vis de la banque BNP-Paribas. En effet, l'État devient le premier actionnaire de cette dernière puisqu'il vient de souscrire 17,03 % du capital via la société de prises de participation de l'État (SPPE). Si cette montée au capital doit permettre de renforcer les fonds propres de la banque, l'État n'a pas vocation à en "acquérir le contrôle", selon l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il lui demande donc quelle sera la position de l'État actionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46395

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)